

Service gestionnaire :

Service établissements et institutions

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter des demandes de subventions pour des investissements réalisés par les communes de Fegersheim, Oberhausbergen, Ostwald, Mutzig et Offendorf ainsi que les Communautés de communes de la Plaine de la Sauer, du Pays de Hanau, de la Région de Haguenau, de la Porte du Vignoble, du Canton de Rosheim et des Coteaux de la Mossig.

Toutes ces opérations sont inscrites aux différents contrats de territoire.

Le rapport porte également sur des investissements (travaux et divers équipements) réalisés par l'association bas-rhinoise d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR), l'association des Résidents de l'Esplanade (ARES), l'association Jeunesse Loubavitch et l'association crèche parentale la Flûte enchantée à Strasbourg.

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement de modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.

Le présent rapport porte sur des opérations inscrites aux contrats de territoire ainsi que des investissements réalisés par des associations dans le domaine de la petite enfance.

I - Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014 révisé

Une autorisation de programme de 1 500 000 € a été votée au budget 2013.

1 – Commune de Fegersheim

Travaux de réaménagement des locaux du multi-accueil « La Marelle » afin d'améliorer l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans.

Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9763

Le coût des travaux de réaménagement de l'espace de vie à «La Marelle » suite à la suppression du plan de change et à la mise en conformité des barrières de sécurité ainsi que l'acquisition de mobilier s'élève à 5 899 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de **766,87 €** sur la base du taux modulé de la commune (13 %).

2 – Commune d'Obershaubergen

Travaux de rénovation et acquisition de mobilier du multi-accueil Espace Tout-Petits à Oberhausbergen

Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°10085

En vue de l'application de la nouvelle réglementation, la commune d'Oberhausbergen va réaliser des travaux de rénovation et de mise en conformité ainsi que l'acquisition de mobilier au multi accueil « Espace Tout-Petits » sis 37, rue des Vignes à Oberhausbergen. Le coût des travaux et équipements s'élève à 32 554 30 € HT. Le montant de l'aide susceptible d'être accordée est de **4 883,14 €** sur la base du taux modulé de la commune (15 %).

3 – Commune d'Ostwald

Acquisition de mobilier au Pôle Enfance (locaux communs du relais d'assistantes maternelles (RAM), de la crèche familiale ainsi que la micro-crèche)

Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise n°9784

Suite à l'aménagement des nouveaux locaux au Pôle Enfance, l'acquisition de l'ensemble des équipements utiles au bon fonctionnement des trois structures s'élève à 79 411,23 € HT. Le taux applicable est le taux modulé communal (17 %) soit une subvention de **13 499,91 €**.

Il vous est proposé d'accorder aux communes de Fegersheim, d'Oberhausbergen et d'Ostwald, des subventions d'un montant total de **19 149,93 €** dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

II – Contrats de territoire hors agglomération strasbourgeoise

Une autorisation de programme de 1 600 000 € a été votée au budget 2013.

Différentes communes et communautés de communes du Bas-Rhin ont été les porteurs de projets et ont réalisé les investissements suivants :

Communauté de communes de la Plaine de la Sauer

- construction d'un accueil périscolaire à Siegen de 35 places dont 13 enfants de moins de six ans

Communauté de communes du Pays de Hanau

- création d'une micro-crèche de 10 places à Bouxwiller

Communauté de communes de la Région de Haguenau

- construction d'un accueil périscolaire de 90 places dont 25 enfants de moins de six ans à Schweighouse-sur-Moder

Communauté de communes de la Porte du Vignoble

- acquisition du premier équipement pour l'accueil périscolaire de 20 places et pour le relais d'assistantes maternelles à Rosheim

Commune de Mutzig

- réhabilitation et extension des locaux du périscolaire Foyer Bon Séjour à Mutzig de 110 places pour les 6-11 ans et 40 places pour les 3-6 ans

Commune d'Offendorf

- réhabilitation d'anciens logements en locaux pour l'accueil périscolaire de 50 places dont 12 enfants de moins de six ans

Communauté de communes des Coteaux de la Mossig

- construction d'un accueil périscolaire de 40 places dont 12 enfants de moins de six ans à Romanswiller

Communauté de communes du Canton de Rosheim

- Aménagement d'un patio en atelier peinture au multi-accueil de Rosheim

Les tableaux détaillés concernant ces différents projets sont joints en annexe.

Il vous est proposé d'accorder aux Communautés de communes de la Plaine de la Sauer, du Pays de Hanau, de la Région de Haguenau, de la Porte du Vignoble, des Coteaux de la Mossig, du Canton de Rosheim ainsi qu'aux communes de Mutzig et Offendorf des subventions d'un montant total de **443 203,20 €** dans le domaine de la petite enfance.

III – Diverses associations à Strasbourg

Le présent rapport comporte également des demandes de subventions d'investissement pour des travaux et des équipements réalisés par quatre associations strasbourgeoises : l'association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR), l'association des Résidents de l'Esplanade (ARES), l'association crèche parentale la Flûte enchantée ainsi que l'association Jeunesse Loubavitch.

Il vous est proposé d'accorder à l'AASBR, l'ARES, la crèche parentale la Flûte enchantée et l'association Jeunesse Loubavitch des subventions d'un montant total de **26 698,38 €** au titre des modes de garde petite enfance.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35624	204-20421-51	39 149,36 €	5 325,14 €	5 325,14 €
35625	204-20422-51	5 235,02 €	21 373,24 €	21 373,24 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 511 602,92 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL